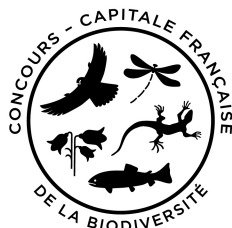


Réalisation d'un plan Canopée

Action Capitales Françaises de la Biodiversité 2022



Organisme / institution en charge de la mise en œuvre : Grand Poitiers Communauté Urbaine

Services de la collectivité associés : Service Espaces verts, Qualité environnementale

Budget : 485 000 € soit 97 000 €/an

Partenaires financiers : Région Nouvelle Aquitaine (Nature et Transition)

Partenaires techniques : Association Prom'Haies

Date de début : 24 janvier 2022

Date de fin (prévue si l'action est en cours) : 2026



Objectifs :

Les paysages et la biodiversité associée sont la garantie d'un territoire résilient. Grand Poitiers Communauté urbaine engage une importante transition écologique de son territoire en s'appuyant sur le bon fonctionnement de ses paysages. Comme la plupart des territoires français, Grand Poitiers hérite de paysages fragilisés et dégradés par les changements successifs d'occupation du sol et d'usage des précédentes décennies. Cette vulnérabilité des paysages se retrouve au cœur des enjeux liés à la couverture arborée de l'intercommunalité, puisque les éléments arborés sont eux aussi menacés par de nombreux facteurs internes et externes. Il apparaît alors essentiel de créer des outils de planification pour

fixer des enjeux et mettre en place des actions en faveur de la protection, la restauration et la valorisation de ce patrimoine arboré communautaire. Le Plan Canopée vient répondre à cette volonté en visant à développer et pérenniser la "canopée" du territoire de Grand Poitiers via des actions thématiques échelonnées entre 2022 et 2026. Ce plan est composé d'un ambitieux programme d'action, permettant la mise en place d'une quarantaine d'actions en conjuguant entre autres, arbres, biodiversité et paysages. Ces différentes actions planifient la plantation de 40 000 arbres et arbustes sur le territoire communautaire, en veillant à répondre systématiquement à des enjeux de biodiversité et de paysage.

Mesures mises en œuvre :

Pour permettre la mise en œuvre méthodique des mesures pour la biodiversité et les paysages, le plan s'articule autour de plusieurs axes thématiques :

- Connaître et faire connaître le patrimoine arboré : le recensement des différentes entités arborées du territoire permettra de faire un état des lieux des interactions entre le paysage et la biodiversité. Constituer un observatoire de la canopée communautaire, en lien avec l'Atlas de la Biodiversité Communale en cours, permettra également de comprendre ces interactions existantes et comment les améliorer. Ces connaissances pourront être mises à profit pour l'ensemble des projets du territoire.
- Améliorer le cadre de vie et le paysage : le développement et la pérennisation de la couverture arborée doit se faire en concordance avec les différents éléments qui composent le paysage sans déstructurer les fonctionnements écologiques en place. La place des usagers est également primordiale puisqu'ils forgent en bonne partie l'identité des paysages.
- Naturaliser et agir pour la biodiversité : riches des connaissances apportées continuellement par le premier axe, l'implantation de nouvelles entités arborées sur le territoire se façonnera de manière à favoriser la diversité génétique, spécifique et écosystémique des espèces apportées et des espèces en place.
- Organiser l'adhésion des acteurs privés et publics du territoire au Plan Canopée : c'est de cette ambition que le Plan Canopée tire sa force. De nombreuses actions ponctuelles ont lieu sur le territoire. L'objectif est de dessiner une stratégie commune avec l'ensemble des acteurs du territoire agissant sur la canopée communautaire.
- Préserver et développer le patrimoine arboré : la protection des paysages constitués d'éléments boisés passe obligatoirement par une inscription dans les documents d'urbanisme et par un suivi ciblé des éléments participant aux continuités écologiques les plus fragiles.
- Etablir une démarche participative et citoyenne : de nombreuses initiatives associatives et citoyennes de plantation existent sur le territoire. Il s'agira de maintenir, d'encourager et de soutenir ces implications actives.
- Expérimenter et mettre en place des nouvelles pratiques : les diverses menaces qui pèsent sur le territoire entraînent la collectivité à moderniser ses approches et outils : palette végétale, agroforesterie, foresterie urbaine, stockage carbone, multifonctionnalité des paysages, etc.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Chacune de la quarantaine d'actions mise en place est pourvue d'un échéancier et d'indicateurs d'évaluation et/ou de suivi. Cela permettra à terme de mesurer l'impact réel pour la biodiversité et le bon déroulement de chaque action.

Au terme de la mise en place de ce plan, il permettra de développer et valoriser les continuités écologiques arborées, afin de :

- réduire l'érosion de la biodiversité associée aux paysages constitués d'éléments arborés (apports d'habitats prenant en compte les continuités écologiques à différentes échelles spatiales)
- anticiper et réduire l'impact du changement climatique sur le territoire (augmentation des températures, catastrophes naturelles, ravageurs...)
- restaurer et augmenter les trames vertes arborées, nécessaires à la diversification des milieux et aux échanges (brassage génétique).
- réduire la vulnérabilité du patrimoine arboré. Les différentes formes de pression exercées sur la couverture arborée communautaire pourraient mettre en péril la biodiversité associée à ces éléments paysagers.
- préserver la ressource en eau. C'est un objectif essentiel puisque l'eau est au cœur de l'intégralité des processus écologiques de Grand Poitiers.

Coordonnées

Communauté urbaine de Grand Poitiers

Liens utiles

www.capitale-biodiversite.fr

Contact

Virginie Delacour, éco-conseiller

virginie.delacour@grandpoitiers.fr